

## GRANGES ET MAISONS CISTERCIENNES EN DORDOGNE

L'abbaye de Cîteaux a été fondée le 21 mars 1098. On fête donc cette année son neuvième centenaire. Cîteaux devint la tête d'un ordre religieux important qui, par suite de fondations et d'incorporations successives de monastères, se répandit rapidement en Europe.

Le Périgord n'est pas resté à l'écart d'un tel mouvement. Deux monastères, Cadouin et Dalon, tous deux fondés par le périgordin Gérard de Sales et devenus chefs de petites congrégations autonomes, s'agrégèrent ainsi que leur filiation respective, à des dates diverses et selon des modalités différentes, à l'ordre de Cîteaux plus prestigieux que le leur.

Dans le nord du département actuel de la Dordogne, en Nontronnais, Clairvaux fonda l'abbaye de Peyrouse et admit plus tard dans sa lignée l'abbaye de Boschaud en même temps que la mère de celle-ci, l'abbaye poitevine des Chateaux, elle aussi fondée par Gérard de Sales et devenue sa tombe.

L'histoire de ces quatre abbayes cisterciennes de la Dordogne est relativement bien connue, dans ses grandes lignes du moins. En revanche, celle des granges que chacune d'entre elles a créées sur le territoire qu'elle avait acquis par donation pieuse ou par achat, l'est beaucoup moins. L'histoire de telles granges fait toutefois de nos jours l'objet d'un intérêt croissant et justifié comme nous allons le voir pour celles qui nous intéressent.

Avant toute chose, il faut bien saisir ce qu'était une grange monastique. Cette expression désignait le centre d'un domaine agricole autonome, parfois fort étendu (quelques-unes dépassant la centaine d'hectares), domaine habité et géré par les religieux d'un monastère. Ce n'était point une invention cistercienne mais les cisterciens ont su mieux que d'autres la structurer habilement et l'étendre. Etant donné que les moines, généralement prêtres, étaient tenus de s'adonner au chant choral des offices et à la lectio divina, c'est-à-dire à la lecture méditée de la Bible et des Pères, le troisième abbé de Cîteaux, Etienne Harding, sut organiser une nouvelle catégorie de religieux, les frères convers, qui devaient se consacrer davantage que les pères au travail, surtout agricole. Ce sont donc ces frères qui, sous la direction de l'un d'entre eux, le frère grangier, lui-même soumis à l'autorité, parfois lointaine, du père cellérier ou du père sous-cellérier, ont colonisé les locaux et exploité le domaine des granges cisterciennes.

Les Statuts de l'ordre de Cîteaux avaient fixé l'éloignement maximum d'une grange par rapport à son abbaye-mère. Cette distance ne devait pas excéder une journée de marche afin de permettre aux frères convers de pouvoir rejoindre leur abbaye au moins à l'occasion de certaines fêtes. Le Chapitre général de l'ordre dut rappeler parfois cette prescription, en 1134 et 1152 notamment. Mais des nécessités économiques, réelles ou supposées, ont fait que

cette règle fut de moins en moins observée et que les abbayes projetèrent, parfois fort loin, les antennes de leurs granges.

Un exemple, tiré du cartulaire de Dalon, est déjà bien connu. Pour obtenir le sel si précieux et les poissons de mer dont elle avait besoin, cette abbaye n'hésita pas à bâtir une grange, appelée Notre-Dame des Touches, en plein marais sautongéais, à cent quatre-vingt kilomètres d'elle environ, et une seconde, appelée la Coltre, encore non identifiée mais à situer sûrement en Charente, afin de jalonner le trajet de ces produits jusqu'au monastère. Vivre autant que faire se pouvait en autarcie en veillant à se procurer denrées et matériaux divers et indispensables tels que vin, sel, bois, fourrage etc... expliquerait, sans doute mieux que le respect des Statuts de l'ordre, le choix originel de l'implantation de la vingtaine de granges que Dalon a échelonnées de la Saintonge au Quercy en passant par le Limousin et le Périgord. En outre, il ne faut pas perdre de vue qu'en admettant dans son sein le petit ordre dalonien, celui de Cîteaux lui concéda la permission de garder quelques-unes de ses coutumes propres. Cependant, mises à part les deux granges que nous venons de voir, celle de Jeu en Limousin à cinquante-huit kilomètres et celle de Tauriac en Quercy à soixante-deux kilomètres environ, les autres granges de Dalon se trouvaient dans un rayon moins étendu par rapport à leur abbaye-mère.

En ce qui concerne les granges de Dalon en Dordogne, rappelons que c'étaient celles de Puylavaysse sur Segonzac, Puyredon à la limite de Coubjours et de Teillots, la Forêt sur l'ancienne paroisse de La Nouaillette actuellement partie d'Hautefort et de Badefol d'Ans, Fougerolas sur Génis, Murs sur Thiviers, Chalaumand sur Saint-Paul-la-Roche, Chantres sur Milhac-de-Nontron, Hache sur Savignac-les-Eglises, Chabanes sur Brouchaud, Taillepetit sur Chourgnac d'Ans, Puyboucher sur La Boissière d'Ans.

Le petit ordre de Cadouin, lorsqu'il se rallia définitivement à celui de Cîteaux, bénéficia lui aussi d'indulgence en ce qui concernait quelques-unes de ses coutumes propres. L'accord qu'il signa, en 1201, avec Cîteaux l'autorisa à conserver ses prieurés et ses chapelles. Ce qui reste du cartulaire de cette abbaye et qui a été édité et révisé par Jean Maubourguet nous permet ainsi de constater que l'ordre cadunien comprenait à la fois des granges et des prieurés, ceux-ci étant de petites unités où résidaient généralement quelques moines sous la direction d'un prieur. On connaît ainsi plus d'une dizaine de granges ou de prieurés de Cadouin parmi lesquels - mention plus rare - un prieuré de femmes. Tous ces établissements se situaient en Périgord, surtout méridional, le plus au nord étant le prieuré de la Daurade sur la paroisse Saint-Hilaire, aux portes du Périgieux d'alors. Quant aux autres, c'étaient la grange de Labatut sur Cadouin, Aillac sur Molières, Talapave sur Salles-de-Belvès, Beaulieu sur Doissat, Batpalme sur Belvès, Clarefons à Soulaures, autre Beaulieu à Saint-Laurent-la-Vallée, Arignuelongue à Saussignac, Bouan à Saint-Nexant, Gabanelle à Saint-Laurent-des-Vignes, Grand-Mauroux à Castillonnes, Cauderville à Douville, Lissouléix à Saint-Laurent-des-Bâtons. Il faut leur ajouter encore Issigeac, Cagarnes à Sainte-Foy-de-Loriga, Belpech à Baumont-du-Périgord.

L'abbaye de Peyrouse dut elle aussi être bien pourvue puisqu'un intéressant document de 1254 - d'ailleurs insuffisamment exploité - nous fait connaître six de ses granges réparties sur les paroisses immédiatement proches de ce monastère. C'étaient Corbaria non identifiée mais sans doute la grange même de l'abbaye, Beynac et Vieille-Abbaye sur Saint-Saud, les Bordes à Miallet, le Jaladier sur Saint-Martin-de-Freysengeas et Croze sur Milhac-de-Nontron. Mais elle en possédait sûrement d'autres en des paroisses plus éloignées où on lui connaît des biens conséquents jusqu'à la révolution de 1789. Comment, par exemple, les vingt-et-unes tenances que les archives subsistantes nous permettent de connaître et qui étaient

étalées au dix-septième siècle sur Vaunac, Négrondes, Corgnac, Eyzerat, Thiviers, Nantheuil et Saint-Clément ne seraient-elles pas les témoins de l'éclatement d'une ou même plusieurs anciennes granges dont l'existence, et même le nom, ont été peu à peu oubliés? D'ailleurs, certains actes tardifs ont été, cette année, utilisés pour un Travail d'étude et de recherche en Histoire médiévale par une étudiante de Limoges, élève de Mademoiselle Bernadette Barrière. Ils nous apprennent avec certitude que Peyrouse a possédé sur la paroisse de Saint-Méard-de-Drome une grange appelée Sala et qu'elle voulait en créer une autre vers la fin du douzième siècle sur Saint-Pantalay-d'Ans. D'autres documents du même genre sont encore, sans aucun doute, à rechercher et à creuser. Enfin comment pourrions-nous oublier son prieuré de Notre-Dame-de-la-Garde à Périgueux ?

Quant à l'abbaye de Notre-Dame-de-Boschaud, elle fut le théâtre de plusieurs incidents graves que mentionnent les Statuts des Chapitres généraux de 1233, 1247 et 1290. De tels faits et la disparition de ses archives donneraient à penser que cette abbaye fut plus dénuée de biens que ses sœurs périgordines. Ce serait difficile à admettre. La beauté de ses restes architecturaux incline déjà à conclure que ce monastère eut, lui aussi, sa période de relative prospérité. D'ailleurs on lui connaît non seulement des biens sur les paroisses proches comme Villars, Quinsac et Milhac, mais encore une grange sur la commune de Celles, appelée Saint-Jean de-la-Lande, et des possessions plus éloignées sur la commune de Rieucaud, alors paroisse du diocèse d'Agen, à présent en Gironde. On sait surtout par un Statut de 1274 que Boschaud fut en conflit avec son abbaye-mère, Les Chateliers, au sujet précisément des granges - soulignons bien le pluriel - que celle-ci refusait de rendre à sa fille malgré ses promesses. Or les noms de ces granges sont malheureusement oubliés ; elles restent à découvrir elles aussi. De même, Boschaud fut en litige, vers cette époque, avec l'abbaye cistercienne de Grosbot en Charente qui devait avoir des possessions proches des siennes. Il est loin d'être impossible que l'une ou l'autre de ces granges inconnues se soit trouvée en Périgord et méritât ainsi de figurer dans notre liste.

Outre leurs granges, certaines abbayes possédaient des maisons dans les villes. La nécessité de traiter des affaires devant les diverses instances, civiles ou ecclésiastiques, celle de devoir emmagasiner et vendre les excédents de la récolte des granges, celle aussi de se mettre éventuellement à l'abri en cas de guerre etc... ont été les causes invoquées pour l'implantation de ces pied-à-terre urbains. Dalon avait ainsi une maison à Thiviers, une autre à Excideuil ; il semble qu'elle ait même accepté un petit établissement hospitalier à Montignac ; en tout cas il figure dans son carulaire. Cadouin eut des maisons à Beaumont, Bergerac, Issigeac et Belvès. Peyrouse posséda deux maisons dans l'enceinte du Puy-Saint-Front et le quartier du Verdru, l'une avec son jardin pour l'abbé, l'autre avec son jardin aussi pour les moines de passage.

Cette énumération peut paraître fastidieuse et superflue. Pour ma part, je ne le vois pas ainsi car elle permet de souligner comment granges et maisons des cisterciens constellaient la carte de la Dordogne du nord au sud et d'est en ouest, constituant ainsi une trame malheureusement encore mal étudiée. Entre granges et maisons, une quarantaine environ de ces établissements ont pu être recensés. Ce chiffre est loin d'être négligeable même pour un département aussi étendu que le nôtre, on en conviendra.

Les Statuts de l'ordre avaient fixé à deux lieues de Bourgogne l'éloignement à observer entre les granges appartenant à des abbayes différentes. Cette règle fut maintes fois, elle aussi, rappelée, notamment en 1190, 1206, 1207, 1208 et 1233. Mais, là encore, des raisons économiques furent avancées pour y échapper. Ne fallait-il pas pouvoir exploiter ou surveiller efficacement des terres données au monastère? Avait-on le droit de les laisser sans surveillance? De toute façon, même lorsqu'on tenait à observer la distance prévue par les

règlements, la coexistence sur une même paroisse de granges ou de maisons appartenant à des abbayes différentes était loin d'être rare et pouvait, à la longue, engendrer quelque problème.

Pour illustrer ce propos, j'ai souvent utilisé l'exemple de Milhaac-de-Nontron parcequ'il est très frappant et le mieux connu. Sur cette petite paroisse s'implantèrent trois granges cisterciennes : Dalon en créa une à Chantres, Peyrouse une à Croze, Boschaud une à côté de Mazeroux, peut-être au lieu-dit justement la Grange. Elles se trouvaient dans un rayon de trois à cinq kilomètres l'une de l'autre.

Voisines entre elles, ces granges cisterciennes l'étaient aussi souvent avec d'autres dépendant d'abbayes du même ordre de Cîteaux, mais non périgordines. Un Travail d'étude et de recherche pour l'obtention de la maîtrise en Histoire médiévale d'une étudiante toujours élève de la professeur de Limoges citée plus haut, mémoire qui fut présenté l'année dernière, nous a fait découvrir deux granges jusque là ignorées en Périgord. L'abbaye du Beuil, sise sur la commune de Veyrac, canton de Saint-Junien en Haute-Vienne, avait, en effet, créé une grange à Mars sur la paroisse de Quinsac et une autre à Piengaud sur celle de Sainte-Marie-de-Frugje.

Lequel d'entre nous pourrait, dès lors, se scandaliser - ou même simplement s'étonner que quelque litige ait pu parfois surgir entre granges voisines. Qu'une brebis ou une vache aille brouter l'herbe d'un pré de la grange voisine qui dépendait d'une abbaye différente, qu'un porc aille à la glandée dans les chênèraies d'une autre, il y aurait sûrement plainte, constat puis arrangement. Qu'une contestation s'élevé lorsque le frère d'une grange ait dû porter le grain à moudre au moulin d'une autre abbaye, rien d'in vraisemblable à cela. On peut, par exemple, imaginer que les frères de la grange de Mars, dépendant du Beuil et sise sur un plateau de Quinsac, ne devaient pas faire moudre ailleurs que dans l'un des deux moulins de la Dronne appartenant à Boschaud sur cette même paroisse : celui de Laumède ou celui de Chez-Nanot. Les règlements ou les échanges s'effectuaient-ils toujours sans discussion ?

Issus généralement d'un milieu social différent de celui des pères et, dans les débuts de l'ordre souvent plus nombreux qu'eux, les frères convers restaient rudes sous l'habit religieux et pouvaient fort bien revendiquer avec violence, au moins verbale, les droits de leur grange ou de leur abbaye. On en connaît maint exemple. Pour le Périgord je rappellerai seulement que, vers 1247, les frères convers de Boschaud rudoyèrent leur abbé et déroberent son sceau sans que les pères intervinsent. Le sceau abbatial ne servait-il pas à authentifier une tractation domaniale ? Et celles-ci n'intéressaient-elles pas au premier chef ceux qui étaient chargés de cultiver e sol ? Le Chapitre général qui se réunissait chaque année à Cîteaux pour la Sainte-Croix de septembre se devait de délivrer son arbitrage lorsque les affaires allaient trop loin ou paraissaient trop difficiles à trancher.

L'exemple d'une telle sentence d'arbitrage édictée par un abbé général appelé Guillaume, vers 1185, est déjà bien connu. Dalon possédait une grange à Puyboucher sur la paroisse de La-Boissière- d'Ans. Or Peyrouse entendait en créer une à cinq kilomètres et demi environ de là, soit à une distance moindre que celle prévue par les Statuts. Il s'agissait donc pour l'abbé général d'officialiser une dérogation au règlement mais surtout, auparavant, de bien définir les droits de chacune de ces granges, notamment en ce qui concernait les pâturages et le recrutement des ouvriers agricoles que ceux-ci soient permanents ou saisonniers. A cet effet, l'Auvézère serait une frontière commune entre les deux. Quant à une colline voisine, elle serait un point de repère visible de partout.

Lorsque je publiais ce texte, en 1956, dans le Bulletin de la Société Historique, j'avais émis l'hypothèse que cette nouvelle grange qui devait curieusement porter le nom de Sala comme celle de Saint-Méard-de-Dronne ( à moins qu'il ne s'agisse d'une confusion ), devait être le lieu appelé La Grange sur la paroisse de Saint-Pantaléon-d'Ans. En fait, plusieurs documents, qui m'ont été récemment communiqués, confirment qu'il s'agit, en effet, de la grange appelée Puyarmier que Peyrouse conserva longtemps dans son patrimoine, au moins jusqu'à la fin du dix-septième siècle.

Cet exemple d'arbitrage est malheureusement unique en ce qui regarde les granges Périgord. On trouve généralement dans les Statuts uniquement la mention d'enquêteurs envoyés sur place afin de régler les différends entre abbayes. Nous apprenons ainsi, sans que le motif en soit explicité, qu'un conflit a opposé Dalon et Boschaud en 1271. Dalon et Peyrouse ont fait l'objet de plusieurs enquêtes entre 1192 et 1261. Par la même source, nous savons que, en 1249, un différend dut être réglé entre l'abbaye limousine du Beuil et celle de Boschaud, ce qui ne saurait plus nous étonner à présent puisque nous savons que toutes les deux avaient des biens proches sur Quinsac comme nous venons de le dire. La plupart de ces litiges devaient vraisemblablement porter sur des questions de bornage.

Ajoutons que, sur une même paroisse, pouvaient, bien évidemment, coexister des voisins d'autres ordres religieux. Pour reprendre le seul exemple de Quinsac que je viens de mentionner, son église était un prieuré dépendant, ainsi que l'église voisine de Saint-Angel, de l'abbaye bénédictine d'Uzerche ; ces deux prieurés devaient être, du moins à l'origine, le centre de quelques terres. Autre exemple : Milhac-de-Nontron, outre ses trois granges cisterciennes, abritait encore celle des dominicaines de Saint-Pardoux-la-Rivière à la Fosse dénommée actuellement le Soulier. Une commanderie de Puymartin y prélevait aussi des rentes de même que le prieuré bénédictin d'Altavaux situé sur Dournazac. Dernier exemple : à Saint-Paul-la-Roche, les templiers côtoyaient les cisterciens de la grange de Chalaumand, à Saint-Nexans ceux de la grange cadunienne de Bouan. On pourrait indéfiniment multiplier de tels exemples tant en Périgord que sur la France entière.

Il devenait, par conséquent, inévitable que des accords dussent intervenir entre tous ces établissements religieux. Gardons l'exemple de celui qui fut édité entre l'abbaye bénédictine de Tourtoirac et celle de Dalon dès les origines de celle-ci. Le plaid eut lieu en présence des deux évêques intéressés, celui de Limoges et celui de Périgueux, et fut réglé après la déposition d'un témoin fort âgé. L'une et l'autre abbaye eurent depuis lors en Dordogne des établissements que l'on pourrait qualifier d'imbriqués.

N'oublions pas, non plus, les différends, mentionnés par Jean Maubourguet, qui opposèrent Cadouin et ses voisins, les chanoines réguliers de Saint-Avit-Sénieur. Il fut décidé en 1202 que, pour ne pas empiéter sur le territoire de ceux-ci, Cadouin ne pourrait créer de nouvelle grange au-delà d'une limite bien précisée. Un nouvel accord dut intervenir entre eux en 1281.

x  
x x

Il est grand temps de nous intéresser à présent de plus près à l'état et au rôle de toutes ces granges cisterciennes en Périgord. La toponymie nous renseigne parfois sur le choix de leur implantation. Beaucoup de leurs noms sont inspirés par leur milieu naturel. En ce qui regarde les granges de Dalon, c'est bien évidemment le cas pour la Forêt, Fougeyrolas, le Buisson, le Chatenet, mais encore pour les Touches terme désignant jadis un bouquet d'arbres, peut-être aussi pour Hache, qui traduisent un environnement originel forestier. Toujours pour la même abbaye, les noms de Puy-Lavaysse et de Puyredon indiquent une situation en hauteur qui permettait de porter le regard au loin sur le domaine. D'autres granges comme le Masmoutier ont pu conserver le nom d'un manse originel ou d'un propriétaire précédent etc...

Malheureusement cette recherche onomastique tourne court en ce qui concerne les granges de Boschaud. Pour Peyrouse, le nom de Veille-Abbaye, donné à une de ses granges, proviendrait soit d'un ancien établissement religieux dont la tradition populaire attribue la destruction aux Normands soit d'une première installation des premiers moines cisterciens venus de Clairvaux sous la conduite du premier abbé Roger. Quant à la grange de Puyarnier, elle tirerait évidemment son nom de l'élévation de terrain où elle fut bâtie.

Quatre granges de Cadouin avaient un nom assez révélateur : Belpèch trahit sa situation en hauteur, Clarefons la présence d'une fontaine, Artiguelongue un essartage important. Quant aux deux Beaulieu, ils devaient sans doute leur appellation à un site jugé privilégié ou à la satisfaction mystique de leurs premiers occupants. Enfin Caudeville pourrait bien témoigner de l'existence d'une ancienne villa gallo-romaine.

On aura ainsi souligné la variété des emplacements de quelques-unes de nos granges. Les critères de choix utilisés pour l'implantation des abbayes cisterciennes n'ont, à l'évidence, pas joué pour elles toutes. Le problème de l'eau surtout, aussi nécessaire dans une grange que dans une abbaye, serait donc à regarder de très près. Pourquoi tel lieu a-t-il été choisi plutôt que tel autre ? Disons de suite - mais nous le redirons - que toute une observation au cas par cas reste à faire en ce qui regarde nos granges périgordines.

Une fois choisi l'emplacement, il fallait y élever les bâtiments. On a très justement fait observer que les édifices cisterciens dont nous admirons aujourd'hui les restes et le plan ont demandé de longues années de travail avant d'être terminés. Leur premier demi-siècle dut être un chantier fort incommode pour y mener une vie régulière. Il en fut vraisemblablement de même, quoiqu'à une échelle réduite, pour chacune de leurs granges.

Les locaux des granges étaient généralement enserrés dans une clôture. Seule celle de Palémantou est mentionnée dans le cartulaire de Dalon. Mais on en trouve encore en Dordogne des restes, des mentions ou des souvenirs, selon les occurrences. On peut voir, par exemple, des restes de murailles appareillées à Puyredon. Cette enceinte était percée d'une unique porte gardée par un frère portier dont la présence est parfois mentionnée dans les textes comme c'est le cas pour Puyboucher et la Forêt. La maison d'Excideuil comprenait un gardien, *custos* dans un acte. Rappelons que l'exclusion des femmes a plusieurs fois été renouvelée dans les Statuts, en 1231 et 1283 par exemple.

Après tant de siècles, de bouleversements et de vicissitudes, on ne peut s'étonner qu'il ne reste plus grand chose des bâtiments primitifs des granges cisterciennes périgordines. On imagine toutefois qu'elles comprenaient tous les locaux nécessaires à une petite collectivité de frères vivants, c'est-à-dire, travaillant, mangeant et dormant en commun. Un frère cuisinier est, par exemple, cité à Taillepètit et à la Forêt à la fin du douzième siècle.

A Taillepeit, quelques marches de pierre conduisent à ce qui est actuellement un cellier voûté de dix mètres sur trois mètres cinquante hors murs et comprenant deux petites ouvertures en plus de la porte. Cette pièce pourrait bien avoir été à l'origine une pièce habitée plutôt qu'une cave. D'autres caves intéressantes ont été signalées ici ou là. Puyboucher en avait encore une en 1791. A Puyredon, on pouvait en voir aussi d'autres mais creusées dans la roche où l'on avait réservé les piliers soutenant la voûte. Les habitants auraient-ils utilisé d'anciens chuzeaux ?

Bien qu'il ne concerne pas la Dordogne, je peux signaler, à titre de comparaison, un renseignement qui me paraît important. Aux Touches, en Saintonge, un vieillard qui me conduisait sur les lieux de l'ancienne grange, m'a conté que se trouvaient encore, sous une faible épaisseur de terre, les bases de murs de salles de quatre mètres sur quatre avec leur pavage régulier. Une telle précision me sembla exclure qu'il pouvait s'agir d'une simple rumeur comme on en tend tellement lorsqu'il s'agit du passé. Et même si ce n'était que cela, cet exemple permet de soulever le problème de sondages et de relevés à entreprendre avant que le temps n'ait tout effacé. Cela s'est fait et se fait encore ailleurs ; pourquoi, même si nos anciennes granges n'avaient pas l'importance de celles de l'Oise ou du Nord par exemple, pour ne parler que de la France, pourquoi la Dordogne devrait-elle rester en arrière en ce domaine ?

Toute grange qui s'est appelé prieuré a eu à un moment ou à un autre sa chapelle. Rappelons que, par l'accord de 1210, Cadouin avait été autorisé à conserver celles de ses prieurés. Jean Secret a décrit le plan et les restes de celle d'Alliac sur la paroisse de Molières dont les dimensions étaient de six mètres sur dix-huit en oeuvre. On peut seulement regretter que sa recherche ne se soit pas étendue au plan des anciens locaux de ce prieuré cadunien.

Lorsque l'abbaye de Dalon s'agrégea à Cîteaux à l'ère joiu du même droit que Cadouin en ce qui regarde ses prieurés ? On peut l'imaginer. Quoiqu'il en soit, le cartulaire de cette abbaye mentionne des pères, vraisemblablement prêtres, comme grangiers. D'ailleurs un Statut de l'ordre autorisa, en 1225, les abbayes à construire des chapelles dans leurs granges si nécessaire afin, sans aucun doute, de faciliter aux frères une pratique sacramentelle plus régulière. Le cartulaire de Dalon nous fait connaître les chapelles des Touches et de Puyboucher ; celle-ci existait encore à la révolution de 1789. Quant à celle de Chantres sur Milhae-de-Nontron, si son cimetière a disparu, elle est toujours debout

L'abbaye de Boschaud avait une chapelle à Saint-Jean-de-la-Lande ; elle subsiste elle aussi. Il existait une "*chapelle de Peyrouse entre deux bras de la Dronne*" au quinzième siècle à Saint-Méard-de-Dronne.

J'évoquerai encore le cas de Murs sur Thiviers. On y trouve un lieu dit "*jardin de la chapelle*" et l'on sait qu'au dix-septième siècle on était tenu d'y célébrer une messe le premier hundi de chaque mois et d'y donner les sacrements aux habitants des deux villages proches : Murs et Doyeras. A ce moment, les frères avaient depuis longtemps déserté la chapelle mais celle-ci demeurait le témoignage de leur présence passée.

Comment vivaient les frères convers dans nos granges perigordines ? Nous pouvons l'imaginer d'une manière générale par leurs règlements propres codifiés dans les Usus conversorum. Mais, à part l'événement de 1247 que j'ai mentionné plus haut pour l'abbaye de Boschaud, aucun renseignement particulier n'a filtré sur leur vie dans les Statuts. Ils avaient à réciter chaque jour des prières simples. On imagine qu'ils eurent à fréquenter parfois les églises voisines de leur demeure et l'on peut croire que ce fut alors à l'édification des fidèles.

Le problème de la vie spirituelle, non seulement celle des frères convers mais encore celle de leurs ouvriers ou des paysans des hameaux voisins, dut suggérer peu à peu des aménagements aux règles primitives. A titre d'exemple, et bien qu'il ne concerne pas la Dordogne, rappelons qu'en 1194 le curé de la Celle en Haute-Vienne, qui était la paroisse de la Jeu, grange daltonicme, avait exigé la présence des ouvriers de celle-ci aux offices de son église. On sait que cette grange avait, en effet, sa propre chapelle et son cimetière : les deux devaient porter ombrage au curé.

Nous en arrivons à présent à regarder quelle fut l'évolution de nos granges au cours des siècles. Elle fut évidemment fort diverse selon les événements politiques ou religieux ambients qui ne pouvaient manquer de les affecter.

A la fin de ce que l'on a appelé l'âge d'or de Cîteaux, soit un siècle après la mort de saint Bernard, nos granges, nos prieurés et nos maisons étaient encore peuplées de convers. L'acte de 1254 concernant Peyrouse mentionne, par exemple, que Vieille Abbaye, les Bordes et Jaladier étaient encore hantées par des frères. En 1250, quatre moines vivaient à Talapave, prieuré de Cadouin.

Mais le recrutement des frères convers alla se raréfiant. On a attribué cette disparition aux maladies endémiques qui réduisirent fortement la population du royaume, à la création des ordres mendiants plus attractifs, à une baisse de la dévotion populaire etc... Quoi qu'il en soit, les conséquences de toutes ces causes réunies étaient inévitables.

Par exemple, la maison que Dalon possédait à Excideuil passa aux Franciscains en 1260 bien que l'abbaye persistât quelque temps encore à recevoir des donations dans la région puisque les frères mendiants ne pouvaient le faire. La maison hospitalière de Montignac ne figure plus dans le cartulaire dont les actes ne dépassent pas cette époque.

De grandes étendues du domaine des granges furent dès lors inexploitées. C'est à cette époque, vers la fin du treizième siècle, que furent fondées les villes franches. Les cisterciens du Sud-Ouest emèrent dans ce mouvement et prélevèrent des territoires sur celui de leurs anciennes possessions. Cadouin fonda, en 1260, avec Guillaume de Bagnols, sénéchal d'Alphonse de Poitiers frère de saint Louis, la bastide de Castillonès prélevée sur sa grange de Grand-Mauroux. Elle fonda sur les biens de sa grange d'Aillac la bastide de Molières en partage avec Jean de Grilly sénéchal de Guyenne en 1272. Et, la même année 1272, en partage avec Lucas Thaney, aussi sénéchal de Guyenne, elle détacha le territoire de la bastide de Beaumont de ses terres de Belpech. Ces faits illustrent clairement la position inconfortable de Cadouin qui dut traiter aussi bien avec l'Anglais qu'avec le roi de France.

Si nos autres abbayes comme Peyrouse et surtout Boschaud étaient trop démunies pour imiter Cadouin, signalons toutefois pour mémoire que Dalon put prendre sur sa grange de Tauriac pour créer la bastide de Puybrun en 1282.

La décadence de nos granges ne pouvait que s'accroître. En 1310, Cadouin arranta d'un seul coup ses prieurés ou maisons de Beaulieu, Doissat, Batpalme et Belvès. En 1438, une bulle du pape Eugène IV condamnait les détenteurs de biens volés à Dalon, biens parmi lesquels se trouvaient mentionnées des granges.

Lorsque la guerre de Cent Ans fut terminée, tenta de s'amorcer en ce qui regarde les abbayes une reprise économique dont on a conservé de nombreux témoignages en Dordogne.



L'abbé de Peyrouse, Bernard de Mayac, est une figure intéressante à retenir en exemple. Il reprit en mains sa grange de Sala à Saint-Méard-de-Dronne. Sur son emplacement, il fit bâtir au lieu dit actuellement la Pauzé, une maison de maître qui devrait servir de pied-à-terre lorsque l'on viendrait dîner la paroisse ou y percevoir les autres revenus : rentes en nature ou en argent sur les quatre fermes, les deux moulins sur la Dronne et quelques maisons du voisinage. Il fit en outre de nombreux placements immobiliers - trois cent cinquante au moins- dans le Puy-Saint-Front et la couronne de Périgueux à telle enseigne que le Chapitre général de 1485 dut nommer un visiteur pour enquêter sur toutes ses opérations. Le commissaire désigné fut d'ailleurs l'abbé de Cadouin, Pierre de Gain junior. Cet exemple traduit parfaitement le tournant pris par l'économie de certains monastères. D'exploitants directs, ils étaient devenus petit à petit rentiers du sol.

C'est aussi vers la fin de ce quinzième siècle qu'une institution vint précipiter la ruine des abbayes et la disparition des granges. Je veux parler de la commende par laquelle le roi confiait la gestion d'un monastère à un clerc, la plupart du temps non régulier, à titre de bénéfice personnel. Il était à craindre que, pour soutenir leur train de vie, les abbés commendataires se taillent la part du lion dans les accords qu'ils passaient avec les moines restants. Il était aussi à craindre que, vivant loin de leur abbaye, ils ne se désintéressent de celle-ci pourvu qu'ils touchent régulièrement les pactes de leur pension. C'est d'ailleurs ce qui advint souvent.

On ne tarda donc pas à voir des cas de granges que je qualifierai d'éclatées. Voyons, par exemple celle de Beynac sur Saint-Saud. Le premier avril 1478, quatre tenanciers reconnaissent tenir leur bail d'Itier du Puy, dominicain, protonotaire apostolique et premier commendataire de Peyrouse. Disons de suite qu'ils seront seize lorsqu'ils feront la même démarche près de deux siècles plus tard, le 31 janvier 1638, entre les mains de Nicolas de La Brousse commendataire après son grand-oncle et son oncle. A Croze, sur Milhac-de-Nontron, le 8 novembre 1507, dix-sept familles de tenanciers signaient, si j'ose ainsi m'exprimer car ils ne savaient point écrire, leur reconnaissance de fermage à Itier du Puy. Autrement dit, l'ancienne grange où le domaine d'un seul tenant avait jadis été exploité en faire-valoir direct par les frères convers, était alors atomisée en plusieurs tenances formant, comme elles le font aujourd'hui, un hameau.

Le roi lui-même n'était pas le dernier à dépouiller le clergé. Celui-ci fut obligé de prélever sur tous les bénéfices ecclésiastiques du royaume des taxes au prorata du revenu de chacun d'entre eux. Il y eut ainsi à cinq reprises, entre 1563 et 1585, des aliénations du temporel ecclésiastique qui permirent au clergé de faire au monarque ce que l'on dénomma son "*don gratuit*". Nous n'avons pas le détail de toutes les opérations effectuées à cet effet en Périgord. Mais Noël Becquart a montré que, pour la dernière aliénation, celle de 1585, l'abbaye de Peyrouse fut le plus imposé des bénéfices du diocèse et dut, à cette occasion, vendre à des particuliers la moitié de la forêt qui lui restait, elle-même lambeau et témoin de l'antique forêt gauloise de Beynac.

D'autres ventes définitives datent de la même époque. On peut voir peu à peu des notables se titrer du nom d'anciennes granges monastiques par eux acquises. En 1683, Pierre Fourichon, écuyer, est dit posséder sa "*maison noble*" de Beynac. On trouvera ainsi un sire de Vieille-Abbaye en 1735, un sire de Croze en 1742. Les quelques moines restant dans les abbayes ne purent empêcher leurs abbés commendataires d'agir en maîtres absolus. Le 15 septembre 1594, par exemple, Alain de Maisongrande, abbé commendataire de Boschaud, abandonna par échange la grange de la Lande, ne conservant à l'abbaye que la chapelle et quelque peu de terre alentour.

Certains abbés commendataires passèrent des accords avec les moines de leur abbaye. A. Dalon, ce fut François de La Fayette, évêque de Limoges, qui, voulant se libérer de la charge d'y entretenir quinze religieux, charge imposée par l'abbé de Morimond, transigea avec eux en leur abandonnant, en 1658, les revenus qui restaient mais en se réservant pour sa propre part, celle du lion, les rentes de deux prieurés, celui des Touches en Saumontge et celui de Tauriac en Quercy.

Une ordonnance royale tenta, il est vrai, de mettre fin à de tels abus. Elle décida le partage des revenus des abbayes en trois lots dont le premier serait pour le commendataire, le second pour les moines et le troisième pour les charges communes, c'est-à-dire pour l'entretien des bâtiments et les aumônes. Il fallut adresser plusieurs sommations par huissier à Thibaud de La Brousse, abbé commendataire de Peyrouse, avant qu'il consentît à faire ce partage en 1683. Les moines ne conserveraient que les terres et les biens les plus proches de l'abbaye. Quant à lui, il garderait le domaine conséquent de la Pauze, plusieurs tenances un peu plus éloignées du monastère, des maisons à Périgueux et, évidemment, tous les droits seigneuriaux afférents à son titre.

La situation ne fit qu'empirer durant le siècle suivant pour se terminer avec le coup de gong de la vente des biens dits nationaux de première origine.

x  
x x

C'est ainsi que disparut peu à peu jusqu'au souvenir des anciennes granges et maisons cisterciennes. Qui sait encore dire aux fidèles venant chaque année, le 3 février, assister à l'office de la fête de saint Blaise dans la chapelle de Chantres qu'ils sont chez les cisterciens ? Qui, pour le pèlerinage annuel du 24 juin à la chapelle Saint-Jean Baptiste-de-la Lande? etc...

Combien de monographies communales gagneraient en abordant la période médiévale à ne serait-ce que signaler l'existence sur leur territoire de granges ou de terres monastiques, de moulins jadis hantés par les frères etc.... Pourrait-il nous être devenu indifférent que, sur plusieurs siècles, des religieux de tous ordres aient dû essarter nos forêts, initier des cultures, développer des élevages, donner du travail à des ruraux, paysans et artisans etc..., en un mot transformer profondément notre paysage rural ?

Dans son dernier livre, H. Amouroux disait la difficulté qu'il éprouverait à faire saisir à son arrière-petite-fille ce qu'était la vie quotidienne dans les villes ou les villages de son enfance. Ne faudrait-il pas lui dépeindre l'uniforme des militaires, celui du facteur, la soutane du curé, la cornette de la soeur de charité, les chevaux des gendarmes, la drôle de voiturette que poussait en pédalant le "*planteur de Caiffa*" ? etc...

Ce serait évidemment bien plus difficile pour qui aime à reconstituer un passé beaucoup plus éloigné dans le temps. Comment imaginer ce va-et-vient incessant de frères traversant le village ou s'y arrêtant pour y faire quelque achat, y traiter quelque affaire. Comment imaginer ce chassé-croisé de bénédictins noirs, de cisterciens en robe blanche et scapulaire noir, de leurs frères convertis en robe brune, de cavaliers du Temple au large manteau frappé de la croix rouge

etc... Et comment faire entendre certains bruits définitivement évanouis, comme, par exemple à Mîlhac-de-Nontron, celui de la cliquette des lépreux avertissant les personnes saines d'avoir à changer de côté du vent à leur passage ?

Rechercher tout ce passé, si possible le revivre et le faire revivre aux autres, c'est ce que j'ai voulu nous souhaiter aujourd'hui.

L. GRILLON